

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE139

présenté par

M. Mesquida, M. Assaf, M. Denaja, Mme Françoise Dumas, M. Roig, M. Verdier, Mme Fabre,  
M. William Dumas et Mme Got

-----

### ARTICLE 63

Après l'alinéa 7, insérer les deux alinéas suivants :

« 3° *bis* Après le troisième alinéa du I de l'article L. 5216-5, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« La communauté d'agglomération exerce en lieu et place de la commune membre, à sa demande par voie de délibération, le plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce nouvel alinéa se justifie par l'amendement précédent qui prévoit la suppression du transfert automatique en matière de PLU et de documents d'urbanisme.